

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE
MARDI 15 JUIN 2021 A 18 H 00
À LA SALLE DES FETES DE LA MAIRIE**

PRÉSENTS : DUCROS Bernard, ASSENAT Bernard, BALLATORE Virginie, BONNEMAINS Hervé, BOUZIGE Didier, BREYSSE Josiane, CHIRON Dolorès, FABREGOULE Laurence, OBINO Laurent, PONSERO Régis, ROUMEAS Bertrand, SERMET Sandrine, TEISSIER Vincent.

ABSENTES EXCUSÉES : AUVRIGNON Claudine, CHAROUSSET Cécilia.

Monsieur ROUMÉAS Bertrand a été nommé Secrétaire.

- Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 13 Avril 2021.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un point supplémentaire est à ajouter à l'ordre du jour concernant la révision libre des Attributions de Compensations. Le Conseil Municipal prend acte de ce point supplémentaire et décide à l'unanimité de rajouter ce point à l'ordre du jour et prendre la délibération correspondante.
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la délibération voté par la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien dans sa séance du 12 avril 2021 concernant la révision libre des Attributions de Compensations. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération autorisant la révision libre des attributions de compensations :

Commune	AC 2020	Modification libre	AC 2021
ORSAN	537 512,09	-24 188, 04	513 324, 05

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de mouvements de personnels, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs et de créer les emplois suivants : un Adjoint Technique Territorial et un Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, prend une délibération modifiant le tableau des effectifs.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il y a lieu de recourir à une décision modificative par virement de crédits sur le Budget Communal. Il s'agit, en Investissement, de diminuer le chapitre 020 de 5 000 € pour augmenter le chapitre 204 de 5 000 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la décision modificative.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre la délibération concernant le Bail du restaurant « La Soleïade » omis de l'ordre du jour du précédent Conseil Municipal. Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande formulée par le restaurant « La Soleïade » de louer le square du Vieux Rempart pour la période estivale du 19 Mai 2021 au 30 Septembre 2021. La crise sanitaire toujours présente, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le bail à titre gratuit tout comme l'année précédente. Le Conseil Municipal étant favorable à cette demande. Le Conseil Municipal prend une délibération à l'unanimité, autorisant Monsieur le Maire à établir le Bail de Location à titre gratuit pour une durée de 5mois.

Monsieur PONSERO informe le Conseil Municipal du mécontentement des propriétaires du restaurant « La Soleïade » suite à la venue sous les Halles d'une Crêperie ambulante les mardis midi et après-midis. Les propriétaires ont interpellé devant leur restaurant, en service, Monsieur Le Maire, Monsieur PONSERO, Madame BALLATORE. Ils accusent la Municipalité de créer une concurrence déloyale envers les commerçants du village.

Monsieur PONSERO rappelle qu'aucun autre commerçant de s'est plaint en Mairie.

Monsieur PONSERO informe le Conseil Municipal que l'Agence Technique du Gard composée de Juristes à confirmée qu'il ne s'agissait en aucun cas de concurrence déloyale.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un rendez-vous a été proposé aux propriétaires afin de discuter calmement de cette altercation. Les propriétaires ont refusé sous prétexte que ce n'était plus nécessaire.

Monsieur ASSENAT demande à ce qu'ils soient tout de même reçus par les Conseillers afin d'expliquer la définition de concurrence déloyale.

Monsieur PONSERO souligne le fait que la Municipalité s'implique énormément pour les aider.

Monsieur Le Maire, convient qu'ils seront reçus par les Conseillers quand ils viendront signés leur bail de location.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle demande concernant la subvention DETR est à prendre pour la réalisation du Pumptrack et Aire de Jeu, celle-ci annule et remplace la précédente, prise le 9 Mars 2021. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les devis ont été réévalués. Monsieur le Maire explique que ce dossier fait l'objet d'une demande, et que cette subvention est fixée à hauteur de 30% du montant HT des travaux. Le Conseil Municipal prend une délibération à l'unanimité, autorisant la demande de subvention « DETR 2022 ».
- Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande concernant la subvention 2021 du Département du Gard pour la réalisation du Pumptrack et Aire de Jeu. Monsieur le Maire explique que ce dossier fait l'objet d'une demande, et que cette subvention est fixée à hauteur de 25% du montant HT des travaux. Le Conseil Municipal prend une délibération à l'unanimité, autorisant la demande de subvention 2021 du « Département du Gard ».
- Dans le cadre de la consultation lancée concernant le projet de réalisation de bâtiments commerciaux, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les résultats de la Commission d'Appel d'Offres réunie le Vendredi 23 Avril 2021. Après examen des offres et analyse, la Commission d'Appel d'Offres, propose de retenir Madame DI MASCIO Laetitia pour un montant total de 34 343,75€ HT, soit 41 212,50€ TTC, il s'agit de l'offre la mieux disante. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend une délibération acceptant le choix de l'Architecte, Madame DI MASCIO Laetitia.
- Dans le cadre de la consultation lancée concernant la rénovation de l'éclairage public Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les résultats de la Commission d'Appel d'Offres réunie le Vendredi 28 Mai 2021. Après examen des offres et analyse, la Commission d'Appel d'Offres, propose de retenir l'Entreprise VALETTE pour un montant total de 23 617,00€ HT, soit 28 340,40€ TTC, il s'agit de l'offre la mieux disante. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend une délibération acceptant le choix de l'Entreprise VALETTE.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la délibération voté par la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien dans sa séance du 12 avril 2021 concernant l'Évaluation des charges transférées dans le cadre de la compétence « Eau Pluviales Urbaines ». Monsieur Le Maire précise que les bassins de rétentions continueront d'être entretenus par la Commune. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération approuvant la CLECT.

Commune	AC 2021	EPU	AC 2021
ORSAN	513 324, 05	7 536, 00	505 788, 05

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'une convention d'adhésion à la charte régionale « Objectif Zéro Phyto »

Madame BALLATORE présente au Conseil Municipal la Charte Zéro Phyto et précise que cela peut se faire progressivement.

Monsieur BOUZIGE souligne que cette action va être difficile à mener, notamment pour les Agents Techniques.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et à l'unanimité, prend une délibération approuvant l'adhésion de la Commune à la charte régionale Zéro Phyto.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'une nouvelle convention pluriannuelle d'adhésion à « l'Agence Technique Départementale du Gard » concernant le renouvellement de la convention d'adhésion de la Commune d'ORSAN à l'Agence Technique Départementale du Gard. Le Conseil Municipal prend une délibération à l'unanimité, autorisant Monsieur le Maire à signer la convention pour une durée de 3ans (2021-2023).
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un avenant n°1 au marché public avec la Société NICOLLIN concernant le contrat de nettoyage des rues par balayage mécanique. Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que cet avenant modifie les modalités de variation de prix. Les parties ont convenu d'intégrer la formule de révision des prix afin que les dispositions précipitées du CCAP puissent pleinement s'appliquer. Les prix sont révisés une fois par an à partir de la date de notification du marché. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a signé, au titre de sa délégation de pouvoir cet avenant.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a signé, au titre de sa délégation de pouvoir une convention de refacturation des Alertes Cédralis aux Communes. Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les messages pris en charge financièrement par la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien dans le cadre de sa compétence Risques majeurs sont : Les risques naturels, et notamment hydrométéorologiques, les risques technologiques et les risques pandémiques. Si les messages ne rentrent pas dans ce cadre d'utilisation du système Viappel, ils seront refacturés à la commune bénéficiaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a renoncé au titre de sa délégation de pouvoir aux droits de préemption sur les immeubles suivants :

- Section ZE N°162 – 176 Rue des Diligences
- Section ZE N°207 – 2 Rue du Plateau de Lacau

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que concernant la vente d'un terrain (Section ZB, Parcelle 161) à un particulier, il y a possibilité de ne pas faire de publicité. Les frais notariés et de géomètres seraient à la charge de l'acheteur.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Club Taurin Lou César d'ORSAN va procéder au remplacement des planches usagées aux arènes, il est convenu que la Mairie prenne à sa charge 50% du coût des planches et le reste à la charge du Club Taurin.

Monsieur ASSENAT, en tant que référent des festivités du village, demande à ce qu'il soit tenu informé plus régulièrement des demandes des associations.

Monsieur PONSERO suggère qu'un rappel soit fait aux présidents des associations.

- Monsieur OBINO fait part au Conseil Municipal de la baisse de fréquentation du marché le samedi. Plusieurs personnes ont constaté une baisse de la qualité des produits du maraîcher et de la paëlla. Il est prévu de rétracter avec les nouveautés, palettes publicitaires à l'entrée du village.

Un rôtiiseur et un commerçant de plats à emporter, olives et fromages sont attendus pour le 10/07/2021. Un planning présentiel a été organisé avec les Conseillers Municipaux pour la bonne gestion du marché.

- Monsieur BONNEMAIS informe le Conseil Municipal que le Bulletin Municipal est en cours de rédaction. La page de couverture sera certainement la place du marché, avec la fontaine.
- Monsieur BONNEMAIS informe le Conseil Municipal de la nouvelle application sur smartphone qui va être mise en place « Panneau Pocket ».
- Madame BREYSSE informe le Conseil Municipal de la plantation de fleurs dans les bacs et souligne que quelques améliorations seront à apporter.
- Madame SERMET demande au Conseil Municipal si des personnes ont été identifiées suite aux dégradations dans le village, écriture (tag) sur la nouvelle fontaine du Pôle médical, et porte arrachée aux toilettes publiques.

Monsieur PONSERO informe que l'on ne voit rien de concret aux caméras.

- Madame FABREGOULE informe le Conseil Municipal que selon le sondage qui a été fait via le Bulletin Municipal, 7 familles seraient réellement intéressées pour des parcelles concernant les Jardins en Partage. Des devis et une liste du coût d'investissement pour la mise en place de ces jardins sont en cours de réalisation.
- Madame CHIRON informe que les personnes qui demandent des aides financières au CCAS pour effectuer des travaux ou autre ne doit rien entreprendre avant la notification des aides.
- Monsieur BOUZIGE et Madame BALLATORE informent le Conseil Municipal, qu'ils ont été au bord de Cèze prendre des photos pour l'implantation d'un panneau pour AB Cèze, par ailleurs ils ont constaté que ce lieu était une déchèterie sauvage.
- Monsieur ASSENAT informe le Conseil Municipal que le forum des associations aura lieu le 4 Septembre 2021, la journée World Clean Up Day est prévue pour le 18 Septembre et le Duo Nocturne le 1^{er} Octobre 2021.
- Monsieur PONSERO informe le Conseil Municipal que le Service Technique se consacrera cet été en priorité aux peintures des bâtiments et à l'arrosage. Un agent technique termine son contrat PEC fin Août.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que la prochaine séance aura lieu, exceptionnellement le Jeudi 22 Juillet 2021, au cours de laquelle il faudra prendre une délibération concernant la procédure de reprise des concessions en état d'abandon à l'ancien cimetière communal.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 30